

PEDT

Plan Mercredi

SEPT. 2024 2027



Hôtel de Ville
8, avenue Albert Bernard
59 211 SANTES
03.20.38.84.84
www.santes.fr

Santes
MA VILLE

I. Commune de SANTES

A) Présentation de la ville

Santes est une ville de 5 935 habitants, proche de Lille.

C'est une « ville » à la campagne, grâce à sa « ceinture verte » qui l'entoure et lui donne un aspect champêtre. Le Parc de la Deûle est un vaste espace naturel. La présence d'observatoires, en différents points des chemins de promenade, permet d'observer la faune et la flore. La ferme Montblond, présente sur ce site, a été restaurée pour devenir un centre d'interprétation faune flore, "Le Relais Nature" véritable maison d'éducation à la nature.

De plus, Santes possède une zone industrielle sur son territoire, le Port. 36 entreprises y sont présentes.

Par son tissu d'habitations (25% du territoire), sa zone industrielle (15%) et son espace naturel (60%), Santes est une commune équilibrée.

B) Porteur du projet et public concerné par le PEDT

La Mairie de Santes, 8 avenue Albert Bernard est porteur du projet.

Coordonnées téléphoniques : 03.20.38.84.84 - Adresse électronique : contact@santes.fr

Monsieur Hiazid BELABBES, maire de Santes est le correspondant.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire présent sur la commune :

- 1 école publique, le groupe scolaire Henri Matisse, (cinq classes maternelles, 8 classes élémentaires et une classe double Grande Section / CP).
Elle est située Avenue du Ramponneau.
Nombre d'enfants (année 2022/2023) : 365
 - Niveau maternelle : 117
 - Niveau élémentaire : 248
- 1 école privée, le groupe scolaire Notre Dame situé rue du Maréchal Foch (quatre classe maternelles, 6 classes élémentaires).
Nombre d'enfants (année 2022/2023) : 256
 - Niveau maternelle : 106
 - Niveau élémentaire : 150

C) Infrastructures

- Pour le sport, en plus de la salle Robert Dujardin, la commune dispose d'une salle pour le tennis de table et badminton et d'un club de tennis avec cours intérieurs et extérieurs, une salle municipale qui peut accueillir également les enfants, lors de rencontres sportives ou parcours VTT, 4 terrains de foot, 1 dojo, un city Stade depuis 2020. La construction de pistes de rollers, trottinettes, VTT est prévue pour fin 2023.
- Pour développer la fibre culturelle des petits et des grands Santois, la ville possède également une médiathèque, une école de musique et une salle « l'Agora » qui permet de découvrir une programmation culturelle riche et diversifiée pour tous publics. Des séances de cinéma destinées au très jeune public sont aussi programmées.
- Quelques associations de la commune viennent étoffer le panel d'activités proposé aux familles.
- Concernant la petite enfance, la commune est dotée d'un multi-accueil de 20 places et d'un relais d'assistantes maternelles.
- Un service périscolaire composé d'une garderie avant et après l'école (de 7h à 8h20 et de 16h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi) et d'un temps méridien (de 11h30 à 13h30) accompagne les parents dans leurs besoins de garde au quotidien. A cela s'ajoute le centre de loisirs du mercredi.

- Durant les vacances scolaires (hormis à Noël), la commune a mis en place, au fil des années, des centres de loisirs. Ces centres accueillent en général entre 80 et 100 enfants.
L'été, un centre sportif fonctionne quatre semaines, toute la journée, (140 enfants par semaine en moyenne) ainsi qu'un centre traditionnel sur six semaines (150 enfants en moyenne par semaine).
Les activités proposées pendant ces différents centres de loisirs sans hébergement, adaptées à chaque âge de l'enfant et à son rythme, s'articulent autour de projets pédagogiques dont les grands principes consistent à :

- Favoriser l'émergence de la citoyenneté.
- Tendre à l'autonomie du jeune enfant.
- Favoriser la créativité et l'imagination.
- Favoriser sa socialisation tout en stimulant sa curiosité et son esprit d'initiative.
- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant dans le groupe.
- Développer les échanges intergénérationnels.

Tout en :

- Respectant les étapes de son développement physique, affectif, social et intellectuel.
- Offrant des choix d'activités différentes.
- Permettant à l'enfant de choisir son activité.
- Permettant à l'enfant d'être acteur de ses loisirs.

- Un Conseil Municipal d'Enfants a aussi été créé en 2008. 24 jeunes (CM1 et CM2) sont élus pour 2 ans. Ils peuvent s'exprimer, apporter leurs idées... Une très bonne éducation à la citoyenneté.
- Il existe aussi : « Action jeunes » qui fonctionne toute l'année et accueille les jeunes de 13 à 22 ans :
 - 14 h par semaine pendant la période scolaire
 - 26 h par semaine pendant les petites vacances
 - 35 h par semaine pendant l'Été Jeunes
 Sports, informatique, sorties diverses, formation aux premiers secours, cinéma, spectacles ... sont proposés.

I) Modalités pratiques du PEDT

Demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire :

Après un sondage fait auprès des parents, 70.88% étaient pour un retour à la semaine des 4 jours. Lors du conseil d'école du 9 novembre 2017, les parents d'élèves présents ont voté également pour le retour à la semaine à 4 jours avec 31 voix sur 35. Les enseignants ont voté à l'unanimité « oui » pour un retour à 4 jours d'enseignements.

Organisation scolaire sur la commune :

- pour le groupe scolaire Henri Matisse
8h20 -11h30 et 13h30 -16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- pour l'école privée
8h45 - 11h50 et de 13h30 - 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Périodes concernées par le PEDT :

- Pour les enfants fréquentant l'école publique les accueils périscolaires (7h-8h20, 11h30-13h30, 16h30-18h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- Les accueils de loisirs du mercredi
Suite au retour à la semaine des 4 jours, une remise en place d'un accueil périscolaire le mercredi toute la journée a eu lieu à la rentrée 2018, avec la possibilité pour les parents de choisir entre 3 formules
= inscription à la journée complète de 9h30 à 17h00

= inscription que le matin avec repas de 9h30 à 13h30

= inscription que l'après-midi de 13h30 à 17h00

Une garderie sera également mise en place le matin à partir de 7h30 et le soir jusque 18h00 (au même titre que les accueils extrascolaires).

Ces accueils du mercredi sont ouverts à tous les enfants.

Pour les primaires, les enfants accueillis le matin ont le choix entre s'inscrire aux activités traditionnelles ou aux activités sportives.

Taux d'encadrement :

La commune a opté pour un assouplissement du taux d'encadrement :

- pour les accueils périscolaires du mercredi : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.
- Pour les accueils périscolaires avant et après classe : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Le taux d'encadrement pour les activités extrascolaires (Petites Vacances Scolaires, été) n'est pas soumis à l'allégement, et respecte le taux d'encadrement soumis par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale à savoir un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 12 ans.

Durée du PEDT :

Le PEDT est reconduit pour trois ans.

Mode d'inscription aux activités périscolaires du mercredi et modalités d'information des familles :

Les inscriptions pour les mercredis se feront de période à période, avec la possibilité pour les familles de varier leur formule en fonction de leurs besoins : journée, matin ou après-midi.

Pour les activités du matin, les primaires auront la possibilité de choisir entre des activités traditionnelles ou des activités sportives.

Les familles seront informées par le biais :

- du Kiosque Famille
- du site internet où toutes les activités de la période concernée pourront être consultées.

Les enfants seront pris en charge par une équipe d'animateurs qualifiés qui leur proposeront un programme d'activités afin de favoriser le développement des compétences de l'enfant dans différents domaines : artistique, sportif, culturel...

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Longue expérience avec la CAF

Depuis quelques années, Santes bénéficie d'un contrat enfance jeunesse (C.E.J.), remplacé en 2023 par la Convention Territoriale Globale qui regroupe l'intégralité des structures de la commune. Cette convention repose sur le développement et l'amélioration de l'offre d'accueils par une localisation géographique équilibrée des différents équipements, par une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, par la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et des parents dans la définition de leurs besoins et surtout en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.

Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT :

- Animateurs diplômés
- ATSEM
- Educateur sportif
- Les intervenants extérieurs selon les besoins
- Chargé de programmation au jeune public

- Bibliothécaires
- Associations

Les équipements mis à disposition, outre les locaux et préaux de l'école, sont et seront la salle de sport Robert Dujardin, la salle municipale, le Château du Parc, la médiathèque, la salle Agora (cinéma, spectacle...) la salle du tennis de table, tennis club, terrain de football ...

II) Contenu du PEDT

A) Les axes prévus dans le PEDT :

AXE 1: Développer des activités culturelles au sein des accueils de loisirs et des activités périscolaires (avant l'enseignement, à la pause méridienne et après l'enseignement) par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques.

En effet, si tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants de la ville une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches.

La Ville de Santes a, depuis plusieurs années, mis au cœur de son action le développement culturel, les éléments phares en sont la salle Agora et la médiathèque.

AXE 2: Développer des pratiques sportives et alimentaires dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS). Le constat a été fait depuis plusieurs années (et les parents d'associations nous l'ont rappelé) du nombre croissant d'enfants en surpoids du fait de mauvaises habitudes alimentaires et de l'augmentation de la sédentarité.

La Ville de Santes va se pencher dans cette lutte pour, à l'échelle du territoire, infléchir voire modifier les habitudes des petits Santois et de leurs familles.

De même, des actions de «sport pour tous», particulièrement lors des pauses méridiennes et des temps d'accueil de loisirs, ont été engagées.

En juillet 2021, SANTES a également obtenu le Label Terre de Jeux 2024. Ce label va permettre à la commune de faire vivre à tous les émotions des Jeux. L'ambition de la commune est de mettre plus de sport dans le quotidien des habitants de la commune, plus de sport dans l'éducation, la santé et l'inclusion. Plus de sport durable et responsable.

AXE 3: Développer des activités liées à la citoyenneté: il s'agit de la mise en place d'actions visant à l'éveil à la citoyenneté par des thèmes liés à la vie en société : code de la route/sécurité, connaissance des institutions, droits/devoirs – responsabilité, vivre ensemble/discrimination, écologie/environnement. Amener les enfants à réfléchir sur leur propre comportement, celui des autres, les aider à définir les bonnes conduites à tenir, les amener à acquérir un comportement citoyen, afin de les sensibiliser aux règles sociales, au respect des autres, aux règles et contraintes de la vie collective.

AXE 4: Jouer en développant les différents aspects du jeu. Depuis plusieurs années, une réflexion et des actions autour de la valeur éducative et pédagogique du jeu ont été menées.

B) Les objectifs éducatifs

Des intentions éducatives ont été décidées pour chacun des accueils.

Les responsables des accueils, avec leurs équipes, ont pour mission de traduire ces intentions éducatives dans des projets pédagogiques cohérents, évaluables et efficaces.

Un des enjeux du projet éducatif est la mise en place de passerelles entre les différents accueils afin qu'il y a une suite logique dans les animations proposées.

Ces intentions sont le fil rouge du Projet Educatif.

- Accueils de loisirs périscolaires 2/11 ans : proposés aux enfants inscrits au Groupe Scolaire Henri Matisse pour les accueils avant et après classe, et à tous pour les accueils du mercredi

1. Améliorer le fonctionnement de la Garderie périscolaire en créant un lieu respectueux, calme et éducatif
 2. Assurer une meilleure cohérence entre l'accueil périscolaire maternelle et primaire ainsi qu'entre les différentes périodes d'accueil (matin et soir)
 3. Favoriser l'épanouissement par le jeu,
 4. Apprendre à vivre ensemble, s'écouter, se respecter et s'ouvrir sur l'extérieur notamment sur le territoire et la vie de la commune
 5. Connaissance et respect de notre environnement
- Accueil de loisirs sans hébergement traditionnel pour les enfants de 2 à 16 ans : accueils ouverts pendant les Petites Vacances Scolaires (sauf à Noël) et 6 semaines l'été.
 1. Favoriser l'épanouissement par le jeu,
 2. Apprendre à vivre ensemble, s'écouter, se respecter et s'ouvrir sur l'extérieur notamment sur le territoire et la vie de la commune
 3. Connaissance et respect de notre environnement
 - Accueil de loisirs sans hébergement sportif pour les enfants de 6 à 16 ans : ouvert 4 semaines l'été
 1. Favoriser l'épanouissement par le jeu,
 2. Apprendre à vivre ensemble, s'écouter, se respecter et s'ouvrir sur l'extérieur notamment sur le territoire et la vie de la commune
 3. Favoriser la découverte de nouvelles activités sportives

C) Les projets

Activités et articulation du PEDT :

- activités en articulation avec les projets d'écoles
- articulation éventuelle avec les activités extrascolaires.

Activités proposées dans le cadre du PEDT :

Pour la culture :

- pour les enfants en école maternelle: éveil musical, activités manuelles, activités autour du livre (création de conte animé, lecture en son, mise en scène d'histoire) expression corporelle, éveil linguistique et découverte de l'art (peinture, poterie, création d'objet...), atelier cuisine...
- pour les enfants en école élémentaire: art (peinture, tag...), théâtre, chant, choral, danse, éveil artistique, ateliers scientifiques, expression corporelle, atelier informatique.

Pour le sport :

- pour les enfants en école maternelle: psychomotricité, relaxation, animations sportives...
- pour les enfants en école élémentaire: tennis, sports collectifs (basket, football...), tennis de table, tennis, badminton, athlétisme, course d'orientation, parcours VTT...

Pour la citoyenneté :

- pour les enfants en école maternelle: jardinage, actions intergénérationnelles...
- pour les enfants en école élémentaire: jardinage, formation prévention et secours civique, formation défibrillateur, formation sécurité/incendie, actions intergénérationnelles...

Pour le jeu :

- pour les enfants en école maternelle : jeux de société, jeux libres, jeux musicaux ...
- pour les enfants en école élémentaire : jeux de société, jeux libres, échecs, jeux de carte...

Et pour le plaisir :

- pour les enfants en école maternelle : atelier cuisine, atelier cirque...
- pour les enfants en école élémentaire : atelier cuisine, atelier couture, tricot, canevass...

Sur ces temps, les relations Ville-Education Nationale devront être renforcées afin que différents paramètres tels que l'utilisation des locaux ou la prise en charge de l'enfant se déroulent dans les meilleures conditions.

IV. Organisation et nature des activités proposées le mercredi

Grille tarifaire 2023/2024

	Journée SANTOIS	Matin (repas) SANTOIS	Après midi SANTOIS	Garderie matin SANTOIS	Garderie soir SANTOIS
De 0 à 500 €	5.15 €	3,23 €	1.93 €	1.43 €	1.14 €
De 501 à 630 €	7.77 €	4.56 €	3.20 €	1.75 €	1.25 €
De 631 à 880 €	9.82 €	5.59 €	4.22 €	2.06 €	1.43 €
De 881 à 1 300 €	12,71 €	7,46 €	5,25 €	2,39 €	1,75 €
De 1 301 à 1 950 €	13.23 €	7.97 €	5.76 €	2.90 €	2.26 €
Au-delà de 1 951 €	13.44 €	8.21 €	5,97 €	3.12 €	2.47 €

Extérieur Elève SANTOIS	Journée	Matin (repas)	Après midi	Garderie matin	Garderie soir
De 0 à 500 €	7,21 €	5,29 €	3,99 €	2,46 €	2,17 €
De 501 à 630 €	9,83 €	6,62 €	5,26 €	2,78 €	2,28 €
De 631 à 880 €	11,88 €	7,65 €	6,28 €	3,09 €	2,46 €
De 881 à 1 300 €	14,77 €	9,52 €	7,31 €	3,42 €	2,78 €
De 1 301 à 1 950 €	15.29 €	10.03 €	7,82 €	3,93 €	3,29 €
Au-delà de 1 951 €	15,50 €	10.27 €	8.03 €	4,15 €	3,40 €

	Journée EXTERIEUR	Matin (repas) EXTERIEUR	Après midi EXTERIEUR	Garderie matin EXTERIEUR	Garderie soir EXTERIEUR
De 0 à 500 €	17,51 €	11,47 €	8.11 €	4.52 €	4,23 €
De 501 à 630 €	20.13 €	12,80 €	9,38 €	4.84 €	4,34 €
De 631 à 880 €	22.18 €	13,83 €	10,40 €	5.15 €	4,52 €
De 881 à 1 300 €	25.07 €	15,70 €	11,43 €	5,48 €	4,84 €
De 1 301 à 1 950 €	25.59 €	16.21 €	11,94 €	5,99 €	5,35 €
Au-delà de 1 951 €	25,80 €	16.45 €	12.15 €	6,21 €	5,56 €

MATERNELS

	Matin	Après-midi
6 / 09	Jeux d'eau	Parcours vélo
13 / 09	Décorations salle	Activité manuelle : chat
20 / 09	Activité manuelle : les petits poissons	Loto
27 / 09	Relais sportif	Activité manuelle : toupies
04 / 10	Activité manuelle : Arbre	Pâte à modeler
11 / 10	Les 5 sens de l'automne	Activité manuelle : tortue
18 / 10	Parcours sportif	Jeux géants

PRIMAIRES

	Matin	Après-midi
6 / 09	Activités manuelles + Balle nommée	Jeux de société
13 / 09	Activités manuelles + La queue du dragon	Jeux de relais
20 / 09	Activités manuelles + Attrapez-les tous	Balle Strike
27 / 09	Activités manuelles + Jeux de dés	Jeux géants
04 / 10	Activités manuelles + Morpion XXL	Graphisme
11 / 10	Activités manuelles + Jeux de cartes	Bataille navale
18 / 10	Activités manuelles + Zip Zap Zoup	Jeux de balles

Ateliers sportifs

		Groupes / salles
6 / 09	Badminton	PRIMAIRES / salle de badminton
13 / 09	Multi - Sports	PRIMAIRES / salle Robert Dujardin
20 / 09	Baseball	PRIMAIRES / salle Robert Dujardin
27 / 09	Ultimate	PRIMAIRES / salle Robert Dujardin
04 / 10	Basket	PRIMAIRES / salle Robert Dujardin
11 / 10	Pétanque	PRIMAIRES / salle Robert Dujardin
18 / 10	Parcours motricité aventure	MATERNELS / Ecole Henri Matisse

Partenaires du PEDT

Partenaires institutionnels :

- C.A.F.
- Etat

Partenaires associatifs :

- Associations culturelles
- Associations sportives

Partenariat interne :

- service de la culture,
- service développement durable / Agenda 21,
- service des espaces verts.
- service de la petite enfance
- CCAS

IV) Mise en œuvre

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT :

Monsieur le Maire
Madame l'Adjointe au Maire déléguée à la jeunesse
Monsieur le Directeur Général des Services
Madame la chargée de coopération
Mesdames les directrices des Accueils de Loisirs
Monsieur l'inspecteur de circonscription

Groupe de travail :

Monsieur le Maire
Madame l'Adjointe au Maire déléguée à la jeunesse
Les Elus
Madame la chargée de coopération
Madame la directrice de l'école
Enseignants
Animateurs

Éléments prévus dans le bilan, l'évaluation du projet :

Périodicité :
Réunions d'évaluation tout au long de l'année scolaire.

COORDINATION DU PROJET

Élu référent : Adjoint au Maire délégué à la jeunesse
Service porteur : service Enfance
Correspondants : Sandrine CAESTEKER, chargée de coopération, Eric BAUDIN, directeur général des services.
Adresse : Hôtel de Ville – Avenue Albert Bernard–59211 SANTES
Téléphone : 03 20 38 84 84. - Adresses électroniques : accueildeloisirs@santes.fr / dgs@santes.fr

Fait à SANTES

Le 10 avril 2024



Le Maire,

H. BELABBES